




**ARRETE MUNICIPAL PERMANENT  
PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT**  
**Rue Pasteur**  
**58/2020**

Envoyé en préfecture le 08/09/2020  
Reçu en préfecture le 08/09/2020  
Affiché le   
ID : 095-219504305-20200902-ARRETE58\_2020-AU

**Mairie de MONTSOULT**  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
(Val d'Oise)

**Le Maire de la Commune de Montsoul,**

- **Vu** la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L. 2213-4 ;
- **Vu** le Code de la Route ; notamment 471-1 ; 417-2
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement rue Pasteur, afin de faciliter l'entretien de la voirie.

**ARRÊTE :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** à compter du 03 septembre 2020, un stationnement unilatéral alterné semi mensuel des véhicules est instauré à titre permanent dans la rue Pasteur.

**Art. 2 :** ce stationnement s'effectuera dans les conditions suivantes :

- du 1er au 15 de chaque mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros impairs des habitations,
- du 16 au dernier jour du mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros pairs des habitations.

Le changement de côté s'opère le dernier jour de chacune de ces périodes entre 20h30 et 21h.

**Art. 3 :** Ces dispositions seront signalées à l'attention des usagers par l'implantation d'un panneau de signalisation réglementaire de type B6a2, positionné à l'angle de la rue de montmorency et rue pasteur.

**Art. 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Art. 5 :** MM. le Maire de la commune de Montsoul, le Lieutenant-Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de Montsoul, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie du présent arrêté sera affichée à la Porte de la Mairie.

Fait à Montsoul, le 02 septembre 2020  
Rendu exécutoire et affichée le :

Le Maire,

Silvio BIELLO

